

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tiendra du 15 mai au 21 juin 2023. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu maximum selon la taille du ménage est le suivant :

- Personne seule ou couple : 38 000 \$
- 2 à 3 personnes sauf couple : 44 000 \$
- 4 à 5 personnes : 49 000 \$
- 6 personnes ou plus : 59 500 \$

La valeur foncière de la résidence, excluant celle du terrain, ne doit pas excéder la valeur uniformisée maximale de 150 000 \$.

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié des programmes RénoVillage ou RénoRégion au cours des cinq dernières années.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 21 juin 2023** en remplissant le formulaire à cet effet et en y joignant **les documents nécessaires pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2022);
- une preuve de revenus (déclaration fédérale de revenus et avis de cotisation de Revenu Canada pour l'année d'imposition 2022) de toutes les personnes qui composent le ménage.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits suivants, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

| RÉSIDENTS | ENDROIT | ADRESSE CIVIQUE | DATES | DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE |
|----------------------|---------------------|--------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grande-Rivière | Hôtel de ville | 108, rue Hôtel-de-Ville | 15 et 16 mai | Le 21 juin 2023, à 16 heures, à l'adresse suivante : MRC du Rocher-Percé 129, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 101 Chandler (Québec) G0C 1K0 |
| Percé | Hôtel de ville | 137, route 132 O | 17 et 18 mai | |
| Port-Daniel-Gascons | Hôtel de ville | 494, route 132 | 23 et 24 mai | |
| Ste-Thérèse-de-Gaspé | Hôtel de ville | 374, route 132 | 25 mai | |
| Chandler | MRC du Rocher-Percé | 129, boul. René-Lévesque Ouest | 29, 30 et 31 mai | |

Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet « Fonds et programmes », à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>

Pour un rendez-vous ou toute information supplémentaire, vous pouvez joindre madame France Cummings au 418 689-3298 ou fcummings@rocherperce.qc.ca.

Donné à Chandler, ce 3^e jour de mai 2023 (03-05-2023)

Christine Roussy
Directrice générale et greffière-trésorière